

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 AVRIL 2024

Membres du Conseil Municipal présents :

|                              |                           |                    |
|------------------------------|---------------------------|--------------------|
| M. Philippe PETIT            | Mme Nicole DUMONT         | Mme Yvette CARTON  |
| Mme Marie-Christine MISSIAEN | M. Bernard MICHALAK       | M. Louis GUERRA    |
| M. Jean-Marie THIBAUT        | M. Gérard MOERMAN         | M. Bruno DESANDERE |
| M. Michel MARCHAND           | Mme Anne CALVARIN-POTTIER | M. Bernard ROBIDA  |
| Mme Sophie PIOLÉ             |                           |                    |

Excusés :

|                   |                          |                   |
|-------------------|--------------------------|-------------------|
| M. Frédéric DOMON | M. Michel THIEFAINE      | Mme Céline COLLET |
| M. Cédric CAGNARD | Mme Marie-Laure DELATTRE |                   |

Secrétariat :

|                    |                    |
|--------------------|--------------------|
| M. Gauthier MANGOT | Mme Emilie CHAPOUX |
|--------------------|--------------------|

Auditeurs :

|                    |                       |                  |
|--------------------|-----------------------|------------------|
| M. Claude POMPEY   | M. Michel GRATENOIS   | M. JACQUES LEROY |
| Mme Pauline DUFLOS | Mme Josette CUVILLIER |                  |

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 23 avril 2024 dans la salle des fêtes. Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance de travail à 19<sup>h</sup>30 et rappelle l'ordre du jour.

La convocation a été envoyée par mail le 18 avril 2024 aux membres du conseil et au Courrier picard (avec parution le 22 avril)

### ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

#### 1. DÉLÉGATION DE VOTE :

Mme Marie-Laure DELATTRE donne pouvoir à M. Louis Guerra  
Mme Céline COLLET donne pouvoir à Mme Marie-Christine MISSIAEN  
M. Cédric CAGNARD donne pouvoir à M. Philippe PETIT  
M. Michel THIEFAINE donne pouvoir à M. Bernard ROBIDA  
M. Frédéric DOMON donne pouvoir à M. Bruno DESANDERE

#### 2. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Philippe PETIT est désigné.

#### 3. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 20 février 2024

Le procès verbal n'a pas été envoyé aux membres du conseil municipal. Il sera présenté lors du prochain conseil municipal.

#### 4. DELIBERATIONS

##### 4.1 Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2023

Mme le Maire donne la parole à M. PETIT afin qu'il présente le compte administratif et le compte de gestion. Avant de commencer il tient à rappeler que les prises de paroles des conseillers doivent se faire avec le micro pour qu'elles soient audibles lors de l'écoute de l'enregistrement du conseil.

M. PETIT présente donc le compte de gestion et le compte administratif comme suit :

|                       | RECETTES     | DEPENSES     | EXCEDENTS   |
|-----------------------|--------------|--------------|-------------|
| <b>Fonctionnement</b> | 898 129,80 € | 818 755,89 € | 79 373,91 € |
| <b>Investissement</b> | 480 268,77 € | 466 064,12 € | 14 204,65 € |

Mme le Maire se retire de la séance lors du vote du compte administratif

**Vote pour le compte de gestion : 1 abstention (M. THIEFAINE)**

**Vote pour le compte administratif : 1 abstention (M. THIEFAINE)**

Adopté à la majorité.

#### 4.2 Affectation du résultat 2023

M. PETIT présente le résultat d'affectation de fonctionnement de l'exercice 2023

|                | Résultat à la clôture de l'exercice 2022 | Part affectée à l'investissement en 2023 | Résultat de l'exercice 2023 | Solde des restes à réaliser 2023 | Résultat de clôture 2023 |
|----------------|--|--|-----------------------------|----------------------------------|--------------------------|
| Investissement | 357 002,50 €                             |  | 14 204,65 €                 | 0,00 €                           | 371 207,15 €             |
| Fonctionnement | 780 218,69 €                             | 400 000,00 €                             | 79 373,91 €                 |                                  | 459 592,60 €             |
| Total          | <b>1 137 221,19 €</b>                    | <b>400 000,00 €</b>                      | <b>93 578,56 €</b>          | <b>0,00 €</b>                    | <b>830 799,75 €</b>      |

Vote : 1 abstention (M. THIEFAINE)

Adopté à la majorité.

#### 4.3 Fiscalité directe locale 2024

M. PETIT informe que les taux restent inchangés.

|   |         |
|---|---------|
| Taxe foncière sur propriétés bâties     | 46,20 % |
| Taxe foncière sur propriétés non bâties | 36,33 % |
| Taxe d'habitation                       | 9,91 %  |

Adopté à l'unanimité.

#### 4.4 Budget primitif

M. PETIT présente le budget primitif 2024

|                | RECETTES       | DEPENSES       |
|----------------|----------------|----------------|
| Fonctionnement | 1 323 397,60 € | 1 323 397,60 € |
| Investissement | 611 207,15 €   | 611 207,15 €   |

Vote : 1 abstention (M. THIEFAINE)

Adopté à la majorité.

#### 4.5 Subvention 2024

Mme le Maire propose au vote les subventions suivantes.

|                         |             |
|-------------------------|-------------|
| ADAPEI Papillons Blancs | 300,00 €    |
| Aînés de Dreuil         | 500,00 €    |
| Chès amis de l'Gène     | 500,00 €    |
| Dreuil Animation        | 11 000,00 € |

|   |            |
|---|------------|
| Souvenir Français                       | 300,00 €   |
| Football Dreillois (traçage du terrain) | 1 030,00 € |
| APE (Association des parents d'élèves)  | 300,00 €   |

M. DESANDERE estime que la commune pourrait donner 500 € pour l'association des parents d'élèves (APE). Mme Le Maire précise que l'APE a demandé une subvention à hauteur de 2 000 €, qu'une demande pourrait être adressée au SIRDAS. Une demande a-t-elle été faite aux autres communes du SIRDAS ? Sachant que la commune participe beaucoup (mise à disposition du personnel et du matériel pour la préparation de la fête) Mme le Maire propose la somme de 300 euros.

Tous les conseillers étant d'accord sur le montant des autres subventions, il est proposé de passer au vote concernant celui de l'APE, à savoir pour ou contre 300 euros.

Vote : 2 contre (M. GUERRA et M. DESANDERE sont contre le montant de 300 € et souhaitent 500 €)

4 abstentions (Mme MISSIAEN, M. MICHALAK, Mme PIOLÉ, Mme DUMONT)

Adopté à la majorité.

#### 4.6 Inventaire des chemins ruraux et approbation du plan de gestion

Lors du précédent conseil municipal, Mme VARLET (amiens métropole) a présenté un plan de gestion sur lequel étaient recensés tous les chemins ruraux de la commune.

Les membres du conseil municipal approuvent ce plan de gestion .

## **Adopté à l'unanimité.**

### **5. INFORMATIONS**

#### **5.1 Droit de préemption**

Un immeuble sis 98 avenue Louis Pasteur

Un immeuble sis 2 allée des Roses

Un immeuble sis 8 rue du Mont Pré

#### **Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption**

#### **5.2 Rapport des présidents de commissions**

Mme le Maire :

- Conseil d'Amiens Métropole extraordinaire le mercredi 24 avril en séance public

Monsieur PETIT :

- Eclairage public chemin de la marine (travaux FDE en cours) et l'éclairage fonctionne

- PLU à valider prochainement (un prochain conseil municipal sera dédié au PLU)

- Relance auprès d'Amiens Métropole pour l'éclairage public avenue Louis Pasteur (2 lampes restent à changer)

- Pour répondre à M.Guerra concernant la rétrocession du lotissement la pointe, Maitre Révillion gère le dossier depuis fin mars.

- La nouvelle vidéosurveillance sera installée courant mai

Madame MISSIAEN :

- CCAS 3 séances de cinéma pour les aînés. 76 personnes sont venues et les retours ont été très satisfaisants.

- L'engazonnement du cimetière prend forme.

- Des devis pour de nouvelles cases de columbarium ont été demandés.

- Etude en cours sur les devis de travaux du mur du cimetière et dans l'attente de retour des demandes de subventions (Département et DETR)

- Une plaque commémorative pour M. VARLET (ancien Maire) sera déposée sur la concession, le 25 avril prochain

Monsieur THIBAUT :

- Le désherbage du terrain de pétanque est de plus en plus compliqué (une réflexion sur l'entretien du terrain doit être menée avec le club et la métropole)

### **6. QUESTIONS DES CONSEILLERS**

M. ROBIDA est surpris du manque de respect de présomption d'innocence concernant le fait divers sur la commune.

M. PETIT et Mme MISSIAEN estiment que le débat n'a pas lieu d'être tenu ici en conseil municipal puisqu'il s'agit d'une affaire de nature privée.

### **7. QUESTIONS DES AUDITEURS**

Mme le Maire fait lecture de suggestions faites par Mme NONCÉ

- *Est-il possible de planter une haie d'arbustes à l'intérieur du cimetière, à proximité du mur d'enceinte, côté gauche comme cela existe côté droit ?* - Mme MISSIAEN répond que cela est prévu.
- *Est-il possible d'installer un panneau à proximité de la benne à verre, à l'entrée du chemin d'Airaines, afin de faire respecter cet espace. En effet, il y a souvent, trop souvent des morceaux de verre, ce qui me semble dangereux pour tous ?* - M. PETIT répond que cela est également prévu.
- *A l'entrée du chemin d'Airaines, beaucoup de véhicules circulent très vite. Un panneau limitant la vitesse serait très judicieux.* - La demande sera étudiée.

L'ordre du jour étant terminé, Madame le Maire lève la séance à 21h10.